

Rapport d'activité de la Commission Assurance Qualité pour l'année académique 2023 – 2024

Accepté par la Commission Assurance Qualité le 25 octobre 2024

1 Mandat

La Commission Assurance Qualité développe, à l'intention de la Rectrice ainsi que du Rectorat, les principes pour le pilotage de l'assurance qualité de l'Université de Fribourg et contribue à la mise en œuvre de la stratégie d'assurance qualité du Rectorat. La Commission se réunit généralement deux à trois fois par an.

Au sein de la Commission sont discutées diverses questions liées à l'assurance qualité du point de vue des organismes représentés par les membres. Ces derniers étant le lien entre la Commission et leur organisme, ils encouragent les discussions autour des aspects d'assurance qualité dans leur faculté, direction ou corps et contribuent ainsi au développement d'une « culture qualité » à tous les niveaux de l'Université.

2 Composition

Président

Secrétaire général Ralph Doleschal

Membres

Responsable du Service Assurance Qualité (AQ)	Ingrid Hove
Vice-rectrice Enseignement	Prof. Chantal Martin Sölch
Représ. de la Faculté de théologie	Prof. Luc-Thomas Somme
Représ. de la Faculté de droit	Prof. Isabelle Chabloz
Représ. de la Faculté des SES	Prof. Michael Burkert
Représ. de la Faculté des lettres et des sciences humaines	Prof. Dominik Schöbi
Représ. de la Faculté des sciences et de médecine	Prof. Michael Walch
Représ. de la Direction administrative	Alexandre Gachet
Représ. de la Direction académique	Anne Crausaz Esseiva
Représ. de la Direction IT	Stéphane Recrosio
Représ. de l'Association du corps professoral	Prof. Dusan Isakov
Représ. du corps des collaborateurs et collaboratrices scientifiques	Donatus Düsterhaus
Représ. du personnel administratif et technique	Jacques Tissot / depuis 29.04.2024 Helene Wigginton
Représ. du corps étudiantin	Roxana Hafezalsehe

3 Activités

La Commission Assurance Qualité s'est réunie trois fois au cours de l'année académique 2023-2024. Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des activités de cette année académique.

4 Tableau synthétique des thèmes abordés et des activités

Date	Contenu
02.10.2023	<p>Evaluation de l'enseignement Pour ce point, les doyens de toutes les facultés étaient invités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nouveau questionnaire <ul style="list-style-type: none"> ○ Le président de la commission rappelle qu'un workshop sur le questionnaire d'évaluation des enseignements par les étudiant·e·s a eu lieu le 24 mars 2023 et que sur la base des discussions et propositions, une ébauche d'un nouveau questionnaire a été élaborée. ○ Cette nouvelle ébauche étant critiquée et jugée invalide, notamment car le questionnaire ne tient pas compte d'une mesure multidimensionnelle et les questions posées dans le questionnaire ne sont pas validées, la commission décide qu'elle mettra en place un groupe de travail, également composé de membres des Commissions « Enseignement » et « Egalité, diversité et inclusion » chargé d'élaborer une proposition de nouveau questionnaire d'évaluation des enseignements en partant d'une réflexion sur la qualité de l'enseignement à l'Université de Fribourg. Idéalement, ce questionnaire devrait pouvoir être utilisé à partir du SA24. • Questionnaire pour l'année académique 23/24 <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour l'année académique en cours (SA23 et SP24), le questionnaire actuel sera maintenu, mais l'échelle de réponse sera réduite de 7 à 5 et chaque case aura une dénomination. <p>Rapport d'activité 2022-2023</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Rapport d'activité 2022-2023 de la commission est approuvé avec une petite correction.
13.11.2023	<p>Evaluation des professeur·e·s Pour ce point, les doyens de toutes les facultés étaient invités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposition de modification du règlement du 30 avril 2018 concernant les professeur·e·s <ul style="list-style-type: none"> ○ La commission propose au Rectorat de compléter l'art 36bis al. 1 par « <i>La doyenne ou le doyen valide le rapport ou discute sinon de la démarche à suivre avec la rectrice ou le recteur</i>

	<p><i>(demande de révision du rapport d'autoévaluation ; conduite d'un entretien avec le ou la professeur·e concerné·e ; prise d'autres mesures). »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les membres de la commission se prononcent en faveur d'une présentation des explications du règlement sous forme de directives approuvées par le Rectorat. L'art. 36bis al. 3 est adapté en conséquence. • Echange au niveau départemental <ul style="list-style-type: none"> ○ La commission décide de proposer que l'échange soit seulement obligatoire pour les instituts dans lesquels il y a des professeur·e·s qui n'appartiennent pas en même temps à un département. ○ La commission propose d'ajouter à l'échange une deuxième partie, dans laquelle les professeur·e·s sont censé·e·s discuter des conditions de travail et de la gouvernance à l'Université. • Bilan à la fin de la première année d'engagement <ul style="list-style-type: none"> ○ La commission décide que les doyen·ne·s ne soient pas tenu·e·s à consigner le résultat des entretiens dans un rapport mais qu'ils ou elles confirment à la Rectrice ou au Rectorat par écrit que les entretiens ont eu lieu. Lors de cette confirmation, ils ou elles auront la possibilité de soit indiquer – sans informations supplémentaires – que tout semble en ordre, soit d'indiquer qu'ils ou elles ont des doutes par rapport à la ou le professeur·e. Dans ce dernier cas, ils ou elles auront la possibilité d'exprimer les raisons.
<p>29.04.2024</p>	<p>Prise de position concernant le rapport sur la condition d'accréditation</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Commission AQ est invitée à prendre position concernant le rapport sur la condition d'accréditation et à la communiquer au Rectorat. La Commission AQ discute et prend position sur les 3 commentaires et propositions de l'AAQ. L'ébauche de la prise de position sur la base de la discussion menée sera soumise au Rectorat pour sa prochaine séance. <p>Evaluation des programmes d'études</p> <ul style="list-style-type: none"> • La responsable du service AQ informe de l'état d'avancement des travaux et rappelle que les expert·e·s de l'accréditation recommandent à l'Unifr d'évaluer systématiquement les programmes d'études.